

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD**

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

**Séance du jeudi 18 avril 2024**

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 avril 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

|   |   |                      |
|---|---|----------------------|
| <b>Nombre de Conseillers en exercice : 33</b>   | <b>Présent(s) :</b> Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Karine Lippert, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, et Maklouf Bouaoud, Hayette Ait Kaddour, Jean-Claude Priez |                      |
| <b>Présents 25 / 33<br/>Pouvoirs : 06 / 33</b>  |   |                      |
| <b>Votants 31/ 33</b>                           |   |                      |
| <b>Secrétaire de séance</b><br>Véronique Hubert | <b>Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à :</b> Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Jean-Paul Birembaut à Patrick Evrard, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Florian Renard à Eric Warmoes, Mélissa Boucher à Sylvia Potier   |                      |
|   | <b>Absent (es) excusés (es) :</b> Eddy Zdziech, Philippe Lambert  | <b>Absent (es) :</b> |
| <b>DELIBERATION 2024.04.09</b>                  | <b>Marché public - signature de l'avenant n°3 Anne Godeau</b>   |                      |

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment son article R-2194-8 relatif aux modifications de faible montant,

Vu la délibération du Conseil municipal numérotée 2020.03.09 en date du 28 mai 2020, chargeant le Maire de la ville, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération numérotée 2022.02.12 intitulée « Attribution du marché de rénovation thermique de l'école Anne Godeau », attribuant le marché public global de performance énergétique de l'école primaire Anne Godeau au groupement composé des sociétés HDF, Les Murs ont des Plumes, Concept Développement et Nortec Ingenierie,

Vu la délibération 2022.03.03 modifiant la délibération 2022.02.12 et portant le montant global du marché à 4 824 600,61€ HT (maintenance de 20 ans incluse),

Vu la délibération 2023.01.07 autorisant la signature de l'avenant pour travaux supplémentaires d'un montant de 994 904,45€ HT, soit 20,62 % d'augmentation du montant du marché initial,

Vu l'avenant N°2 relatif à la modification de la répartition des paiements entre les membres du groupement, n'ayant eu aucune incidence financière sur le montant du marché,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires relatifs à la transformation des anciennes fosses septiques en cuves de récupération des eaux de pluie, la réalisation d'un bardage autour de la chaufferie et le remplacement de portes extérieures, pour un montant de 58 396€ HT soit 1,21 % du montant initial du marché,

Considérant l'augmentation de 21,83 % (tous avenants confondus) du montant du marché initial,

Considérant l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 15 avril 2024,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à 29 voix pour et 02 abstentions,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°3 du marché de performance énergétique Anne Godeau, ainsi que tous documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,  
Le Maire  
Aymeric ROBIN**

Pour le Maire empêché,  
L'adjointe,

Sylvia POTIER

